



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

**44% des filles dans le monde n’ont pas accès à l’éducation. Pourquoi ?
Quelles solutions pour atteindre l’ODD4 d’ici 2030 ?
Michèle Vianès Présidente de Regards de Femmes**

« Aucun instrument de développement n’est plus efficace que l’éducation des filles » Koffi Annan, ancien secrétaire Général de l’ONU.

La protection sociale pour les filles et les femmes commence par leur accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité.

« Les États parties reconnaissent le droit de l’enfant à l’éducation, (Article 28 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l’Enfant (CIDE),

Ce droit à l’éducation s’étend à tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap.

L’ODD 4 vise à « assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie» d’ici 2030.

Or 131 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées et 516 millions de femmes dans le monde sont encore analphabètes (UNESCO)

La scolarisation des filles est le facteur essentiel de leur autonomie et de leur émancipation et du développement de leur pays.

Pour qu’aucune fille ne soit oubliée du développement, il est indispensable qu’elles soient déclarées à la naissance et aient une identité juridique (ODD 16.9).

Ne pas permettre aux filles d’aller à l’école, c’est les priver de développer leurs capacités et leurs talents. C’est également priver leurs enfants de ces possibilités et laisser perdurer la pauvreté.

Pour construire un monde plus équilibré et plus épanouissant pour toutes et pour tous, l’accès des filles à l’école primaire, secondaire et aux études supérieures (notamment dans les filières scientifiques et techniques) est indispensable.

Cela implique d’agir contre les blocages suscités par la famille et la société et contre les violences verbales, physiques et sexuelles qui peuvent être exercées à l’école et sur le chemin de l’école, à l’encontre des filles.

J'articulerai mon exposé en trois parties

L'éducation des filles indispensable pour leur développement et celui de la société

Les blocages à l'éducation des filles

Les bonnes pratiques pour une éducation de qualité des filles

1- L'éducation des filles indispensable pour leur développement et celui de la société

La scolarisation des filles, facteur de développement, est devenue un des grands enjeux du millénaire.

Dans les pays où l'éducation des femmes progresse :

- ♣ la mortalité infantile et la surnatalité baissent,
- ♣ la propagation des pandémies est mieux maîtrisée,
- ♣ une femme instruite est plus à même d'éduquer ses enfants.

Ne pas permettre aux filles d'aller à l'école, c'est les priver de développer leurs capacités et leurs talents. C'est également priver leurs enfants de ces possibilités et laisser perdurer la pauvreté.

Les enfants, filles et garçons, de mères illettrées sont les plus nombreux à ne pas être scolarisés. Selon une étude concernant les enfants de 7 à 14 ans, dans 18 pays de l'Afrique sub-saharienne, 73% des enfants dont la mère a été scolarisée sont eux-mêmes scolarisés, alors qu'il n'y en a que 51% pour les enfants dont la mère n'a pas été scolarisée.

On constate que l'écart du nombre d'enfants par ménage diffère selon le niveau d'instruction : Une femme ayant atteint le secondaire a en moyenne 2,8 enfants par foyer alors qu'une femme sans instruction aura en moyenne 6,7 enfants par foyer. (Burkina Faso, 2012)

Enfin, il est établi que le niveau d'instruction des filles reflète le degré de liberté et de démocratie d'un pays.

2- Les blocages à l'éducation des filles

Les motifs de non-scolarisation des filles sont connus :

- traditions et coutumes ;
- inégales répartitions des tâches au sein des familles ;
- éloignement des écoles, environnement scolaire non sécurisé ;
- frais de scolarité et autres dépenses tels les uniformes, ou le matériel scolaire ;
- en cas d'interdiction de la scolarité aux jeunes filles enceintes ou mères ;
- mariages précoces donc forcés.

2,1- Mais la première des causes, méconnue, est l'absence de déclaration de naissance des filles.

La déclaration des naissances constitue un droit fondamental et universel. C'est le premier des droits puisque c'est lui qui permet l'accès à l'exercice d'autres droits humains. L'absence d'état civil constitue un mécanisme absolu d'exclusion sociale. Les enfants non déclarés sont en état de mort civile.

Ces « enfants-fantômes », qui sont majoritairement des filles, sont privés de leur accès à une identité mais aussi à leurs droits, notamment à leur droit à l'éducation.

Tous les enfants doivent être déclarés et enregistrés à l'état civil pour accéder à l'éducation, aux programmes de santé et être protégés de toutes les formes de violences et de trafics.

Sans documents personnels d'état civil, comment s'opposer de manière efficace aux mariages et grossesses précoces, à la traite des filles et des femmes et à toutes les formes d'exploitation et de violence.

En effet, l'acte de naissance permet à chaque personne de prouver son identité. Sa présentation est indispensable lors de toutes les démarches d'état civil, (en particulier mariage, héritage, divorce, décès) et administratives notamment l'inscription dans les établissements scolaires.

Au-delà de l'aspect légal, l'enregistrement des naissances par un système d'état civil permet d'établir des statistiques démographiques pour les États.

Ces données permettent ensuite de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement dans le domaine de la santé, de l'éducation.

Il est ensuite possible de suivre le développement humain grâce aux registres d'état civil, de planifier les campagnes de vaccinations et généraliser l'inscription à l'école primaire et secondaire.

Ces données sont aussi une source fondamentale pour les organisations internationales, les institutions financières et les ONG pour la programmation de leurs activités dans une région ou un pays en particulier.

2.2 Les autres blocages

Selon l'UNESCO, de grandes disparités entre les sexes persistent, en particulier pour les apprenants défavorisés.

Dans au moins une vingtaine de pays, principalement en Afrique subsaharienne, mais aussi au Belize, en Haïti, au Pakistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pratiquement aucune jeune femme n'a terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les impacts des discriminations passées sont tels que les femmes représentent encore près des deux tiers des adultes analphabètes.

Maintenir les filles dans le circuit formel de l'éducation est un défi majeur des autorités dans les pays en développement. Même s'il est noté de réels progrès, l'inscription des filles au début de l'année scolaire n'est pas une garantie de leur présence quotidienne à l'école. La pauvreté, les conflits armés, le travail des enfants, les violences de toutes

sortes, à l'école et sur le chemin de l'école, sont les obstacles qui freinent la scolarisation des filles et leur maintien à l'école.

L'éducation des filles se heurte encore à l'inégalité entre les sexes, dans les sociétés qui assignent des rôles sociaux différenciés aux femmes et aux hommes. Les filles sont confrontées aux préjugés qui les empêchent d'accéder aux mêmes opportunités que les garçons.

La répartition des rôles traditionnellement assignés à chaque sexe, les tâches ménagères et domestiques incombent aux filles et aux femmes. En outre, il est jugé plus important, dans les situations de pauvreté ou d'incapacité des parents à travailler pour cause de maladie comme le VIH/SIDA, d'avoir des filles à la maison pour s'acquitter des tâches domestiques et prendre soin de la famille que celui de les inscrire à l'école.

Les facteurs socioculturels induisent les plus profondes et graves inégalités qui d'une part, ont de lourdes conséquences sur la capacité des filles à accéder et à rester à l'école, et d'autre part, violent leurs droits fondamentaux.

Ces normes sociales discriminatoires et les stéréotypes sexistes, reconnus comme des obstacles majeurs à la réalisation de l'égalité des sexes et du respect des droits des femmes et des filles, sont toujours présentes.

Il s'y ajoute l'émergence et la mobilisation de forces conservatrices et de groupes extrémistes qui rejettent de plus en plus les notions d'égalité des sexes et de droits des femmes et des filles dans le but de réduire leurs droits, de perpétuer les stéréotypes en matière de répartition des rôles par sexe, en leur interdisant de prendre part à la vie publique, y compris dans les structures éducatives, le marché du travail ou la politique. Boko Haram, les talibans au Pakistan ou en Afghanistan ont recours à la violence armée pour empêcher l'accès des filles à l'école.

3-Les textes internationaux et les bonnes pratiques pour une éducation de qualité pour les filles.

Il est important de rappeler les dispositions de certains instruments juridiques internationaux et régionaux qu'ils ont ratifiés, la CEDAW - CEDEF, pour la Francophonie la Déclaration de Bamako du 29 Mars 2001 et pour les pays africains, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole de Maputo.

Ces textes obligent les États, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme « d'améliorer l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité, dans un environnement propice et sûr, à la fois pour les filles et pour les garçons ».

Les gouvernements doivent donc redoubler d'efforts de financements de l'éducation des filles pour le respect de leurs engagements aux fins de lutter contre la pauvreté, véritable obstacle à la scolarisation des filles, et surtout pour l'éradication des pratiques qui pourraient donner lieu à une discrimination basée sur le sexe.

Cela passe par la pérennisation des cantines scolaires avec l'organisation des femmes productrices de cultures vivrières autour des cantines, la construction de latrines séparées pour filles et garçons, l'accès à des protections hygiéniques pendant les règles, la construction de collèges de proximité et de lycées avec internat pour les filles.

Mais également par la protection des filles à l'école, des campagnes de lutte contre les violences et les grossesses en milieu scolaire. Si dans de nombreux pays les lois ont évolué pour permettre le maintien des filles à l'école, les traditions se perpétuent et entraînent l'exclusion des filles par leurs familles et l'opprobre de la communauté.

Regards de Femmes a réalisé 2 actions, l'une à Haiti en 2020 et l'autre au Togo en 2021, pour la formation diplômante d'adolescentes-mères exclues de l'école au motif de leur grossesse. En grande pauvreté, alors que la contraception est interdite, méconnue et trop onéreuse, elles étaient contraintes à des rapports sexuels pour pouvoir manger ou aller à l'école et se retrouvent encore plus démunies avec un enfant à nourrir.

Le renforcement de l'accès et du maintien des filles à l'école nécessite des campagnes de sensibilisation auprès de la population avec la mise en place de « Comités de veille » autour des écoles pour le maintien des filles à l'école, du concept « École, amie des enfants, amie des filles », l'affectation des femmes enseignantes en zones rurales.

En Côte d'Ivoire, des Clubs de Mères d'Élèves Filles (CMEF) ont été créés dans plus de 15 Directions régionales de l'éducation et mènent des actions pérennes d'accompagnement des filles dans les écoles et dans la communauté (protection, assistance, ...). Ces Clubs constituent aujourd'hui un instrument efficace de mobilisation des communautés autour de l'école.

Conclusion

En conclusion, je rappellerai les conclusions de l'UNESCO « Si toutes les femmes avaient accès à l'éducation primaire, les mariages d'enfants et la mortalité infantile pourraient être réduits d'un sixième et les décès maternels de deux tiers (UNESCO).

L'éducation des filles est bien une question de vie ou de mort !